

M. BERNARD Sébastien  
3 chemin de Taffignon  
69110 STE FOY-LES-LYON

Tel : 04 78 59 32 36

Etude notariale CHAINE & Associés  
139 rue Vendôme  
69006 LYON

Ste Foy-Lès-Lyon, vendredi 23 mai 2008.

A l'attention de M. LONGATTE Bertrand

Référence : 136045 / BBL /

M. LONGATTE,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier daté du 16 mai dernier, posté le 19.

Lors de notre entretien du lundi 5 de ce mois, j'ai attiré votre attention sur la logique irrationnelle de vos explications ; et vous ai demandé de bien vouloir y remédier.

Dès mon courrier du 10 janvier de cette année, je vous ai prévenu que « *Toute information non justifiée sera considérée comme non donnée. Toute copie de document servant à étayer vos arguments devra être certifiée par votre Etude, à défaut elle sera considérée comme nulle et non avenue.* ».

Malgré tout, dans votre courrier daté du 16 mai dernier :

- vous me présentez un tableau, imprimé sur une feuille blanche sans encart stipulant qui l'a réalisé et dans quel contexte, s'il s'agit d'un document original ou d'une copie (soit document nul et non avenue)
- vous confirmez vos écrits datés du 18 janvier de cette année, en prétendant que l'usufruit civil a été retenu pour 25 %, tout en écrivant que l'usufruit civil fondé sur un quart de la surface d'un bâtiment, dont le prix de la surface totale est établi à 650 000 €, serait égal à 20 312,50 € (soit 12,5 %)

Je n'attends pas de vous de fausses explications ; mais de vraies justifications.

Vous avez jusqu'au samedi 31 mai 2008 pour me faire parvenir vos réponses respectives à mon précédent courrier, daté du lundi 19 mai dernier, ainsi qu'à cette présente question :

- qui est (sont) la (les) personne(s) qui vous a (ont) demandé d'établir cette répartition forfaitaire de cette façon ?

Même si vous me répondez intelligiblement à toutes les autres questions, sans réponse explicitement écrite à cette dernière question je prendrais les dispositions énoncées dans mon précédent courrier.

Vous remerciant par avance de bien vouloir enfin me donner satisfaction.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.